

## NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le compte administratif de l'exercice 2024 s'établit de la manière suivante :

section	Résultats 2024	Dont déficit antérieur	Dont excédent antérieur
Fonctionnement	+ 246 798.00	/	72 920.42
Investissement	+ 24 152.99	/	9 221.53
<b>TOTAL</b>	<b>+ 270 950.99</b>	<b>/</b>	<b>82 141.95</b>

En premier lieu, les différents postes de la section de fonctionnement seront abordés. En second lieu, ce sont les dépenses et les recettes de la section d'investissement qui seront présentées.

### **1- Section de fonctionnement**

#### 11- les dépenses

Le compte administratif 2024 comporte en dépenses un total de crédits consommés de 1 060 346.07 €.

#### 111- Charges à caractères générales (chapitre 011)

Elles représentent 190 234.00 € contre 192 935.51 € au compte administratif 2023, ce qui représente une baisse d'environ 1.4 %.

Les principales évolutions de ce chapitre concernent :

A la hausse :

- L'achat de prestations de services (voyages scolaires de fin d'année)
- L'électricité
- Les carburants

A la baisse :

- L'eau
- L'alimentation
- La maintenance

#### 112- Dépenses de personnel (chapitre 012)

Elles représentent 578 048.84 € contre 537 089.33 € au compte administratif 2023. Cela est due en grande partie au recrutement d'agents de remplacement.

#### 114 - Atténuation de produits (chapitre 014)

Cela correspond à l'attribution compensatrice négative versée à la Communauté urbaine Limoges Métropole pour le transfert des compétences de la Commune vers l'intercommunalité. Le reversement est identique à celui de l'exercice précédent : 40 514.54€.

#### 113- Indemnités des élus, subventions et participations (chapitre 65)

Ce chapitre, d'un montant de 183 122.59 € pour 2024 contre 176 639.74 € pour 2023 est en augmentation. Celle-ci s'explique par l'augmentation de la contribution communale au Syndicat Intercommunal enfance et Petite Enfance du Pays de Glane (SIEPEA).

#### 115- Charges financières (chapitre 66)

Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts : de 8 567.34 € réalisés en 2023, la collectivité passe à 7 753.10 € en 2024.

## 12- les recettes

Le compte administratif 2024 comporte en recettes un total de crédits réalisés de 1 307 144.07 €, avec un excédent antérieur reporté de 72 920.42 €.

### 121- Atténuation de charges et produits des services (chapitre 013 et 70)

- 49 380.27 € réalisés en 2024 pour le chapitre 013. Ces recettes viennent des remboursements de rémunération du personnel placé en arrêt de travail (congrés longue durée de deux agents).
- 189 758.10 € réalisés pour le chapitre 70 en 2023 contre 67 967.10 € en 2023. Cela s'explique notamment par l'encaissement des remboursements de charges de personnel et de fonctionnement pour l'exercice de la compétence voirie en 2023 et 2024.

### 122- Impôts et taxes (chapitre 73)

72 933.39 € réalisés en 2024. En 2023, ce chapitre regroupait les impôts et taxes et la fiscalité locale. Aujourd'hui, ces recettes sont dissociées.

### 123 – Fiscalité locale (chapitre 731)

Les impôts directs locaux ont permis une recette de 592 082.00 € en 2024.

### 124- Dotations et participations (chapitre 74)

En 2024, le montant des dotations et de participations est en augmentation d'environ 11% par rapport à l'exercice précédent.

Elles sont passées de 215 774.00 € en 2023 à 240 001.49 € en 2024. La collectivité a perçu des remboursements de l'Etat dans le cadre des activités périscolaires (TAP) et pour compenser les exonérations des taxes foncières.

### 125- Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce chapitre augmente entre 2023 (22 955.74 €) et 2024 (42 406.64 €). Cela est due à l'encaissement des recettes liées aux locations des salles communales précédemment encaissées au chapitre 70.

## 2- **Section d'investissement**

### 21- les dépenses

Le montant des dépenses 2024 s'élève à 175 679.88 €.

Les dépenses principales réalisées en investissement ont été :

- Les travaux extérieurs de la mairie : 72 098.57 €
- L'installation d'une nouvelle aire de jeux sur l'esplanade de Larraga : 23 180.40 €
- Des travaux de rénovation dans l'école : 10 169.24 €

Remboursement du capital des emprunts : la réalisation pour 2024 est de 49 017.80 € alors qu'elle était de 47 960.74 € en 2023. Ceci est due au dernier emprunt contracté pour la construction du restaurant scolaire et de la chaufferie bois

La Commune n'a pas eu recours à un nouvel emprunt en 2024.

### 22- les recettes

Le montant des recettes 2024 s'élève à 199 832.87 € (dont 9 221.53 € d'excédent antérieur reporté).

En 2024, la section d'investissement a été principalement financée comme suit :

- 54 773.00 € d'excédent de fonctionnement.
- 40 018.71 € de subventions, dont : 17 160.55 € de la part du Département et 18 099.74 € de subvention versée par l'Etat (DETR) ;
- 19 178.45 € de reversement de taxe d'aménagement,
- 16 556.60 € de FCTVA.

PEYRILHAC - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : NOTESYNTHCABP24 avec 0 pièce(s) jointe(s)  
Date de décision : 07/04/2025  
Objet : Note de synthèse relative au compte administratif 2024 du budget principal

Nature : Documents budgétaires et financiers

Matière : Finances locales - Divers

Date de télétransmission : 08/04/2025 Agent de transmission : Delphine BRETON

Acte : Note de synthèse relative au compte administratif 2024.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 [www.telino.com](http://www.telino.com)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711802-20250407-NOTESYNTHCABP24-BF

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 08/04/2025

